



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le dix neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, MATTEI Estelle, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves.

Secrétaire de séance : PAOLI Roxanne

N°1) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales il est possible de procéder au mandatement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant que les travaux de réalisation d'un mur du cimetière, s'élevant à la somme de 7 997.20 € TTC, n'excèdent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à son règlement avant le vote du budget.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire et décide de procéder au règlement des travaux de réalisation d'un mur de soutènement du cimetière pour la somme de 7 977.20 € TTC.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux





DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le dix neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, MATTEI Estelle, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves.

Secrétaire de séance : PAOLI Roxanne

N°2) Demande de subvention pour des travaux de bâtiment.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de bâtiment : travaux d'isolation du bâtiment communal et travaux de rénovation du WC public.

Les devis présentés s'élèvent à la somme de 7 100 € HT.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Conseil Général de la Haute-Corse	73 %	5 185 €
Part communale	27 %	1 915 €

Après examen et délibération le conseil municipal adopte la proposition du Maire.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux





DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le dix neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, MATTEI Estelle, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves.

Secrétaire de séance : PAOLI Roxanne

N°3) Approbation du plan de zonage de l'assainissement

Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11 ;

Vu la délibération de Conseil Municipal du 17 juillet 2014 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 23 octobre 2014 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Vu l'absence de propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 20 février 2015 ;

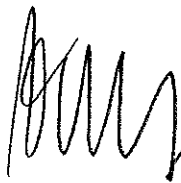
Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles L 123.3.1 et R 123.11 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :
 - o à la Mairie de Poggio d'Oletta aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
 - o à la Sous-préfecture de Calvi
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures précitées.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux





DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTU

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le dix neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, MATTEI Estelle, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves.

Secrétaire de séance : PAOLI Roxanne

N°4) Acte de candidature pour l'acquisition de parcelles de terre propriété des consorts MONDOLONI et POLI

Le Maire informe ses collègues qu'il a été destinataire d'un courrier de la SAFER informant la municipalité de la possibilité de candidater pour acquérir diverses parcelles de terre sises sur le territoire de notre commune et propriété des consorts MONDOLONI et POLI.

La SAFER a regroupé les terres en question en 5 lots.

Après avoir donné la composition détaillée des lots, le Maire précise à ses collègues qu'il serait judicieux que la municipalité se porte, à minima, acquéreur du lot 3 dans la mesure où celui-ci comprend les parcelles sur lesquelles sont situées les sources communales intitulées « POGGI 1 » et « POGGI 2 ».

Le Maire précise en outre qu'il a informé, par courrier recommandé, la SAFER, que les parcelles B 1190, B 1191 et B 1202 au lieu-dit Pietralarella ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par arrêté de Mr le Préfet de la Haute-Corse en date du 30 juin 2009.

S'agissant de la valeur des terres composant le lot 3, le Maire porte à la connaissance de ses collègues les valeurs vénales des terres agricoles publiées par la DRAAF en octobre 2014 (fiche AGRESTE CORSE).

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur des parcelles cadastrées B 1190, B 1191 et B 1202 au lieu-dit Pietralarella,

CONSIDERANT la nature et la situation de ces parcelles dont la majorité sont des BND,

Après en avoir délibéré,

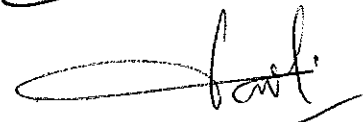
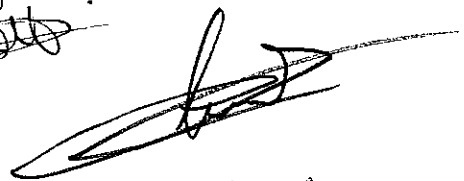
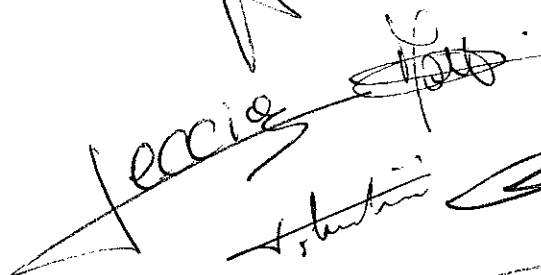
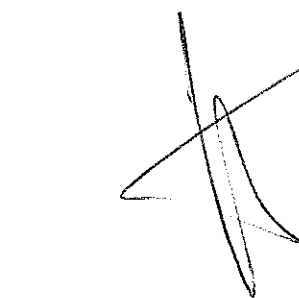
DECIDE que la municipalité doit candidater à l'acquisition du lot 3 au prix de 120 euros l'hectare, soit pour 11 ha 44 a 17 ca, 1 373 €, arrondis à 1 400 €,

DECIDE également que la municipalité peut candidater à l'acquisition du lot 2 (terres situées aux lieu dit « Casatico » et « Concadore ») au même prix de 120 € l'hectare, soit pour 2ha 45a 17 ca, 294 €, arrondis à 300 €,

DONNE pouvoir à Mr le Maire pour constituer un dossier de candidature auprès de la SAFER et réaliser toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

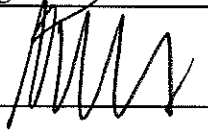
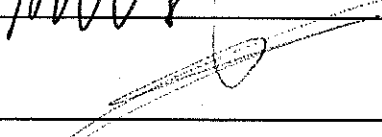
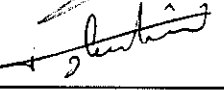


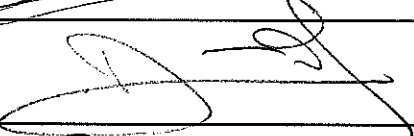
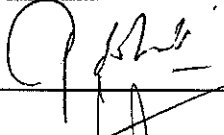

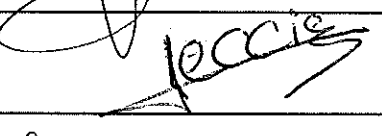

Le Maire

Les Conseillers Municipaux



Département de la Haute-Corse
Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 19 mars 2015

NOM Prénoms	Fonction	Signature
VINCENTI Antoine	Maire	
LECCIA Jean Marie	1er adjoint	
POTENTINI Yves	2ème adjoint	
GRAZI François	3ème adjoint	
CLEMENTI Antoine	Conseiller municipal	
DAVID Emmanuel	Conseiller Municipal	
DE ZERBI Patrick	Conseiller municipal	
GHIRLANDA Eric	Conseiller municipal	
LECCIA Yves	Conseiller municipal	
MATTEI Estelle	Conseiller municipal	
PAOLI Roxanne	Conseiller municipal	